



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lyon, le 14 mars 2024

### SUJET DU COMMUNIQUÉ

Mise en service de la voie réservée au covoiturage, aux transports en commun et aux véhicules à très faibles émissions sur l'A7 au sud de l'agglomération lyonnaise

### Direction interdépartementale des routes Centre-Est

#### Service exploitation et sécurité

[Pes.Ses.Dirce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Pes.Ses.Dirce@developpement-durable.gouv.fr) / 04 72 47 16 26  
[com.dirce@developpement-durable.gouv.fr](http://com.dirce@developpement-durable.gouv.fr) / 04 69 16 62 36

Immeuble La Villardière  
228 rue Garibaldi  
69446 LYON Cedex 03

### La DIR Centre-Est met en service une voie réservée sur l'A7 au sud de Lyon

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne et afin d'améliorer la fluidité du trafic sur l'autoroute A7 au sud de l'agglomération lyonnaise, **la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR Centre-Est) met en service, sous réserve des derniers tests, le mercredi 20 mars à partir de 7h00 une voie réservée au covoiturage, aux transports en commun et aux véhicules à très faibles émissions.**

D'un budget de 3 M€ entièrement financés par l'État, cette voie réservée est aménagée sur la voie la plus à gauche de l'autoroute dans le sens sud / nord. Elle débute 3 km au nord de l'échangeur de Ternay et s'étend sur 8 km, jusqu'à l'échangeur avec le boulevard urbain sud (ex D 301) au niveau de Feyzin. En réduisant le nombre de véhicules circulant sur les voies, elle permet de réduire la pollution et les nuisances sonores, et de gagner en fluidité du trafic.

La voie réservée sera activée du lundi au vendredi, entre 7h et 9h30 (hors WE et jours fériés). Les périodes d'activation seront signalées par des panneaux lumineux avec un losange blanc. Pendant ces périodes d'activation, la voie de gauche actuelle deviendra la voie réservée, et une signalisation routière dynamique limitera la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble des voies de circulation.

Seul le comportement responsable des usagers permettra d'obtenir les effets attendus de la voie réservée, à savoir moins de congestion et moins de nuisances.

Les détails relatifs à cette voie réservée figurent dans le dossier de presse, consultable sur le site internet de la DIR Centre-Est :

<https://www.dir.centre-est.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-place-d-une-voie-de-covoiturage-sur-l-a7-a2223.html>